RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2006 B 07545
Numéro SIREN : 493 271 514
Nom ou dénomination : MARBEN PRODUCTS

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2022 sous le numéro de dépôt 35674

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2022O01764

Dépôt n° : 2022/35674

Le: 08 août 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

CACHET DU GREFFE

Ordonnance déposée le :

03 AOUT 2022

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Requête n° 2022O01764
Affaire : SAS MARBEN PRODUCTS

ORDONNANCE

Nous, C. DREVILLON, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1er alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **31 décembre 2022** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2021** de la société requérante **SAS MARBEN PRODUCTS 22 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES (RCS NANTERRE 493 271 514)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 2/8/2022

Le greffier,

Anne-Marie CARLUEC
Greffier au ~~tribunal de~~
Commerce de Nanterre

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)

Le juge délégué,

MARBEN PRODUCTS

22 Quai Gallieni
92150 Suresnes

493 271 514 R.C.S. NANTERRE

2022 01764

REÇU
28 JUIL. 2022

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.

Je soussigné EMANI Vish, 3432 Glen devon Lane 30096 DULUTH GEORGIE, ETATS-UNIS.

agissant en qualité de représentant légal de la société par actions simplifiée, Marben Products dont le siège social est situé au 22 Quai Gallieni, 92150 Suresnes.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31/12/2021, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30/06/2022. Compte tenu de l'ordonnance relative aux dérogations temporaires et exceptionnelles de nature à sécuriser les entreprises dans leur fonctionnement et du fait que le commissaire aux comptes n'a pas encore émis son rapport, la date limite de tenue de l'assemblée générale devrait donc avoir lieu au plus tard le 31/12/2022.

- que pour les motifs suivants : Suite au refus partiel du rescrit concernant le crédit impôt recherche, la société va engager une procédure de contestation de la décision.

L'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 décembre 2022 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Vous trouverez en copie de pli un chèque de 45,34 euros à l'ordre du Tribunal de commerce de Paris pour la présente requête.

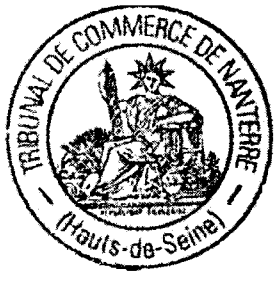
Paris, le 18 juillet 2022,
Nom et signature du requérant

VISH EMANI

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2022O01764
Nom du dossier	SAS MARBEN PRODUCTS
Délivrée le	08/08/2022